

**DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT**SERVICE DE LA CONSOMMATION
ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRESAux détenteurs de volaille
concernés

Neuchâtel, le 11 novembre 2016

Apparition de la grippe aviaire en Suisse

Madame, Monsieur,

Des oiseaux sauvages morts ont été signalés depuis vendredi dernier autour du lac de Constance, principalement des fuligules morillons et des anatidés (canard, cygne, bernache, etc). Une souche de virus hautement pathogène pour les oiseaux a été mise en évidence : la grippe aviaire H5N8. Ce virus se transmet très rapidement au sein des populations d'oiseaux sauvages et peut se transmettre facilement à la volaille de rente.

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a édicté une ordonnance à caractère urgent afin d'établir une zone de contrôle renforcé de 1 km autour du Lac de Constance dans laquelle une surveillance active est opérée par les gardes-faune sur la faune sauvage.

Une **zone d'observation** est établie sur une bande de rive de **3 km** autour des grands lacs suisses dont ceux de Neuchâtel et de Bienne, ainsi que le long des canaux de la Broye et la Thielle. Dans ces zones, les oiseaux sauvages, en particulier les anatidés, trouvés morts sont à annoncer aux gardes-faune compétents. Les fermes avicoles ainsi que tous **les détenteurs de volaille de rente ou de compagnie doivent inscrire, dans un registre, toutes les volailles mortes et annoncer au vétérinaire cantonal toute mortalité anormale** (plus de 2% sur une période d'une semaine).

Pour rappel, les symptômes de la grippe aviaire sont : difficultés respiratoires, diminution des performances de ponte et une mortalité élevée. Les coquilles d'œufs deviennent minces ; on peut observer des enflures au niveau de la tête et les volailles deviennent léthargiques.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site de l'OSAV www.blv.admin.ch/grippeaviaire.

Une ligne téléphonique est également à votre disposition pour les cas particuliers ou urgents au 032 889 69 90.

En vue de protéger la santé de nos volailles, nous vous remercions de rester vigilants et de nous communiquer tout cas suspect de grippe aviaire. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires
La vétérinaire cantonale adjointe

C. Bourquin

Copie : Service de la faune
Police neuchâteloise
Vétérinaires du canton